

5^{ème} SESSION de la COMMISSION INTERNATIONALE
d'ENQUETE sur les CRIMES de la JUNTE MILITAIRE

A U C H I L I

ALGER du 27 au 31 JANVIER 1978

CONFERENCE DE PRESSE

26 JANVIER 1978

La Commission Internationale d'Enquêtes sur les crimes perpétrés par la junte militaire du CHILI (Commission Internationale sur le CHILI) tiendra sa 5ème Session du 27 au 29 Janvier 1978 à Alger sous l'égide du Gouvernement algérien.

Cette Commission a été créée en mars 1974, six mois après le sanglant coup d'état ; la Commission Internationale sur le CHILI est devenu un des plus importants organismes non gouvernementaux s'occupant des violations continuelles des Droits de l'Homme au CHILI. Cette commission indépendante est formée de juristes, de politiciens, de syndicalistes et de personnalités de divers appartenances politiques et religieuses venant de toutes les parties du monde.

Le Président de cette Commission est Monsieur Jacob SODERMAN, Député finlandais ; le Secrétaire Général est Monsieur Hans GORAN FRANNEK, juriste suédois éminent. Les Vice-Présidents sont le Professeur Friedvich-Karl KAUL de la République Démocratique Allemande, Monsieur Luis Beltran Pietro FIGUEROA, ancien Président du Parlement vénézuélien ainsi que le Docteur Jésus Reyes HEROLES, Ministre de l'Intérieur du MEXIQUE.

.../....

La tâche essentielle de la Commission est de dénoncer auprès des organismes internationaux et de l'opinion publique mondiale les crimes perpétrés contre la constitution chilienne et contre les conventions internationales par la junte au CHILI.

La Commission a déjà tenu des sessions et a organisé des auditions de témoins à Helsinki (1974), à Copenhague (1974), à MEXICO (1975), à Helsinki (1976), à Stockholm (1976) et au Luxembourg (1977). A chaque réunion un nombre important de témoins a été entendu et des rapports d'experts et d'observateurs ayant visité le CHILI ont été présentés.

Au cours de ces sessions les sujets suivants ont été traités : le caractère inconstitutionnel de la junte, les crimes de la junte militaire du point de vue du droit chilien et du droit international, la torture, le mépris des droits économiques et sociaux, les arrestations et détentions arbitraires, la disparition de prisonniers politiques, la terreur et la violence érigées en méthode de gouvernement.

A la suite des pressions exercées par l'opinion publiques et des mouvements de solidarité, la junte militaire a été forcée de relacher un grand nombre de prisonniers politiques. La commission a joué un rôle significatif dans les pressions qui ont menée à la libération de Clodomiro Almeyda, Luis Corvalan, Anibal Palma, Jorge Tapia et autres dirigeants politiques et syndicalistes. Certains d'entre eux seront présents à cette session.

De nombreuses constatations de la Commission: ont été examinées par la commission des Droits de l'Homme et d'autres organismes internationaux. La Commission Internationale sur le CHILI a publié un certain nombre de rapports et de documents qui ont été envoyé aux gouvernements, aux organisations et aux mouvements de solidarité à travers le monde.

Des représentants des Partis de l'Unité Populaire ainsi que d'autres forces opposées à la junte du CHILI participeront à cette session.

o

o

o